

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 28 août 2020 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel unique du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer

NOR : INTA2022733A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 portant création du comité technique unique du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel unique du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2019 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 16 avril 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel unique du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2019 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel unique du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu le courrier de l'UNSA FASMI du 13 mai 2020,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Thierry CLAIR est nommé en qualité de représentant des personnels au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel unique du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer, au titre de l'UNSA FASMI, en qualité de membre titulaire, en remplacement de M. Sofiane ACHATIB.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 août 2020.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
L. MÉZIN